

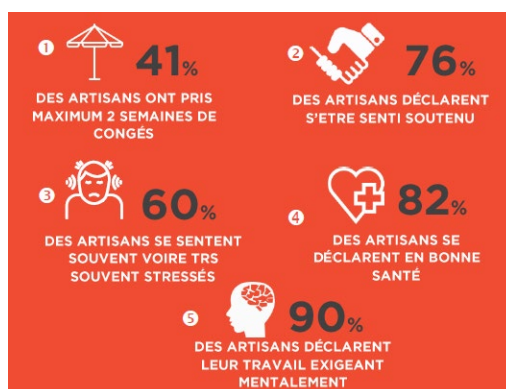
Communiqué de presse du 5 mai 2021

#Baromètre2020 / #Artisanat / #Bâtiment / #Travail / #Santé / #Stress

Baromètre ARTI Santé (7^e édition)

Dans le contexte anxiogène que le secteur subit depuis plus d'un an, les chefs d'entreprise n'hésitent plus à évoquer leur mal-être psychique et leur difficulté financière

Paris, le 5 mai 2021 - L'année 2020 qui a été marquée par une crise sanitaire inédite, et en dépit des mesures gouvernementales spécifiques, a eu des répercussions sur l'activité des entreprises artisanales du BTP et la santé de ses artisans. C'est ce que révèle la 7^e édition du baromètre ARTI Santé BTP, fruit d'une enquête nationale sur les conditions de travail et la santé des chefs d'entreprise artisanale, menée par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (**CAPEB**), la Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics et du Paysage (**CNATP**), et le pôle d'innovation **IRIS-ST**. Le manque de perspectives concernant l'évolution de la crise sanitaire et économique a mis notamment à l'épreuve la confiance des chefs d'entreprise qui ont vu leur rythme de travail impacté en 2020.



Une confiance en l'avenir mise à l'épreuve

L'étude menée auprès de 1 769 répondants entre décembre 2020 et janvier 2021 met en évidence très nettement les conséquences directes de la pandémie de Covid-19 sur l'état de santé des dirigeants et leurs conditions de travail. Ainsi, malgré une activité globale qui s'est maintenue à un niveau relativement satisfaisant malgré une baisse de près de 9%, l'optimisme des dirigeants concernant l'avenir de leur entreprise est en baisse (46 % contre 54 % en 2019) notamment à cause du manque de perspectives sur l'avenir et l'incertitude concernant l'évolution de la pandémie. A noter cependant cette année une baisse du nombre d'entreprises dont la pérennité est menacée : 23 % contre 31 % en 2019. Une baisse

qui s'explique par les mesures de soutien gouvernemental qui ont permis de contenir les effets de la crise.

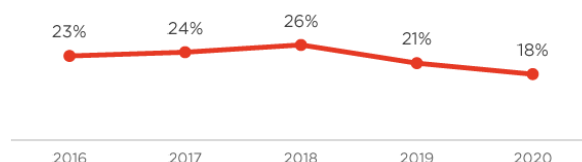
Parmi les dirigeants déclarant la pérennité de leur entreprise menacée, 52 % ont réussi à évoquer le sujet et 27 % se sont fait aider. Si ce chiffre est encore faible, il est tout de même en hausse, **preuve que les artisans sont de plus en plus enclins à entrer dans une démarche d'accompagnement**, fruit d'un intense travail d'information autour de ce sujet. Ainsi, **69 % des répondants déclarent cette année savoir vers qui se tourner si la pérennité de leur entreprise est menacée, contre 59 % en 2019.**

Un rythme de travail bouleversé

Lors du 1^{er} confinement à la mi-mars, la majorité des entreprises se sont arrêtées a minima 1 à 2 semaines mais **95% des dirigeants ont poursuivi durant cette période, leur activité administrative liée à la crise sanitaire** (demande d'aide financière, chômage partiel, mise en place des règles de sécurité...). A noter que, **la grande majorité des chefs d'entreprise (80 %) ont eu à cœur, en ce début de pandémie, de maintenir le contact avec leurs salariés via des appels téléphoniques ou des mails.**

Malgré un rythme de travail toujours très soutenu, on constate toutefois **une légère diminution du temps de travail. 47 % des artisans déclarent travailler entre 6 à 7 jours par semaine contre 54 % en 2019.** Et pour la deuxième année consécutive, le nombre de dirigeants travaillant plus de 60h par semaine est à la baisse (18 % contre 21 % en 2019).

ÉVOLUTION DES DIRIGEANTS TRAVAILLANT PLUS DE 60 HEURES PAR SEMAINE :



Le confinement de la mi-mars a fortement impacté les congés des dirigeants d'entreprise. Ainsi, 48% déclarent que la crise sanitaire a eu un impact sur leurs congés : 27% d'entre eux ont dû les réduire et 21% n'en ont pas pris du tout. 41 % des dirigeants d'entreprise ont pris moins de 2 semaines de congés contre 30 % en 2019. Avec pour conséquence une augmentation de la fatigue ressentie qui s'installe en fin d'année.

Une légère amélioration de la santé des chefs d'entreprise malgré une hausse du stress

En dépit de la crise sanitaire, le baromètre met également en évidence que, cette année encore, **les artisans ont une bonne perception de leur état de santé : 82 % contre 72 % en 2019.** La qualité de sommeil est également bonne pour plus d'un dirigeant sur deux : 63 % dorment entre 6 et 8 heures par nuit : une donnée qui se rapproche de celle de l'ensemble de la population française qui dort en moyenne 6h42 d'après une enquête menée par Santé publique France en 2017. En 2020, les dirigeants qui se déclarent assez voire très fatigués, sont ainsi moins nombreux (49 % contre 58 % en 2019). Une amélioration à nuancer car ils sont 67 % à déclarer avoir des troubles du sommeil.

Malgré ces perceptions plutôt positives, une première depuis quatre ans, **le nombre de dirigeants se déclarant souvent voire très souvent stressés a augmenté** et représente 60 % des répondants. Si depuis sept ans, les résultats du baromètre alertent sur le stress des dirigeants d'entreprise artisanale, l'état émotionnel des dirigeants cette année semble majoritairement causé par la situation sanitaire. A noter que les chefs d'entreprise dont la pérennité de leur entreprise est menacée sont plus susceptibles d'être souvent voire très souvent stressés (82 %).

Le poids des démarches administratives, la charge de travail, les contraintes de délais continuent de peser sur les artisans puisque qu'ils sont **de plus en plus à percevoir leur travail comme étant mentalement exigeant.** Une charge qui empiète sur leur vie privée puisqu'ils sont encore 85 % à avoir des difficultés à trouver le bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Or, lorsque que ces contraintes sont cumulées, il y a un risque que ce « sur-investissement » soit nuisible pour la santé de

l'artisan et se traduit par un épuisement émotionnel qui peut mener au « burn-out ». C'est la situation de **32 % des répondants cette année qui déclarent avoir rencontré des difficultés psychiques au cours de l'année 2020.**

Point positif, **les artisans sont de plus en plus nombreux à oser faire part de leur mal-être.** Mais, beaucoup reste à faire. Raison pour laquelle la CAPEB, la CNATP et leur pôle d'innovation IRIS-ST ont poursuivi leur politique de prévention auprès des personnes qui entourent les chefs d'entreprise, notamment les conjoint(e)s, pour qu'elles sachent comment détecter le mal-être et leur venir en aide si besoin.

Des chefs d'entreprise agiles et résilients

En cette fin d'année 2020, **la majorité des répondants déclarent avoir tout de même réussi à tirer un ou plusieurs éléments positifs de cette crise sanitaire.** Tout d'abord une mise à jour de la partie administrative de leur entreprise pour 34 % d'entre eux. Pour d'autres, cette crise a permis de mener des réflexions sur leurs activités pour notamment se développer vers de nouveaux marchés. 75 % des artisans déclarent même avoir le moral au beau fixe.

Cette positivité s'explique notamment par le fait que le secteur du bâtiment s'est relativement bien porté après le 1^{er} confinement avec une reprise rapide de l'activité mais également parce que 76% des répondants se sont sentis aidés et accompagnés par les différents dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics mais également dans la mise en œuvre des mesures sanitaires nécessaires à la poursuite de leur activité. **Les chefs d'entreprises déclarent avoir été aidés en majorité par leur comptable (69 %) et par les organisations professionnelles (66 %).**

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, déclare : « *La santé des chefs d'entreprise est une question cruciale dont nous suivons scrupuleusement l'évolution chaque année grâce à notre baromètre. Cette édition a été particulière car menée dans un contexte de crise sanitaire qui a pesé sur la santé de nos chefs d'entreprise. Si la majorité déclare que leur activité est satisfaisante, nous notons toutefois une légère baisse de leur optimisme liée à l'incertitude de l'évolution de la pandémie dans les semaines à venir. Nous restons évidemment en alerte sur l'état de stress toujours élevé chez les chefs d'entreprise. L'excellente nouvelle, c'est que nous constatons cette année une véritable libération de la parole de nos artisans qui sont davantage enclins à se faire aider. Fruit d'un travail de longue haleine, nous allons évidemment continuer notre travail d'information pour soutenir au maximum nos artisans dans leur quotidien !* »

Cécile Beaudonnat - Responsable des questions de santé-sécurité à la CAPEB, ajoute : « *Le rôle des médias qui ont largement abordé les conséquences psychologiques du confinement a certainement débloqué certains tabous auprès de certains chefs d'entreprise qui n'ont pas hésité à en parler.* »

Françoise Despret, Présidente de la CNATP, déclare : « *Le stress éprouvé par les chefs d'entreprises découle souvent d'une surcharge de travail, de difficultés de trésorerie ou de l'incertitudes liées à l'activité. Sur ce dernier point, l'indice de confiance de nos chefs d'entreprises mesuré lors du dernier point conjoncture CNATP, est inquiétant et les rares moments d'échanges et de convivialité en cette éprouvante année COVID sont des facteurs aggravants. Cette crise sanitaire aura néanmoins permis d'évoquer plus encore ce fléau du stress et communiquer sur des possibilités de se faire accompagner. Si les chefs d'entreprises artisanales travaillent beaucoup, s'écoutent peu ... ils commencent à s'ouvrir à la possibilité de se faire aider, conscients que lorsqu'ils vont bien, l'entreprise s'en porte que mieux.* »

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment, lequel dénombre :

- 555 261 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 640 621 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 55 300 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Et lesquels réalisent 84,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (555 261) comprend les 138 639 auto-entrepreneurs inscrits auSSI (ex-RSI),

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2019 »
https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

À propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org). On compte

- 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur,
- 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.
- Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077.

À propos d'IRIS-ST :

Créée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, l'IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du BTP, label attribué par l'Etat. Sa mission est d'améliorer les conditions de travail des artisans du BTP par la mise à disposition d'outils et de solutions adaptés (sensibilisation, recherche, actions partenariales...).

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

Contacts presse

Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
